

Conditions pour l'octroi d'une autorisation au niveau médico-sanitaire

Dimensionnement d'un dispositif médico-sanitaire pour les gymnastes en fonction des activités lors d'une manifestation de Gymnastique

Plusieurs disciplines sont proposées dans le cadre de la pratique de gymnastique et elles ne représentent pas le même risque pour les gymnastes (nommés participants actifs). Ces différentes disciplines sont classées ci-dessous en palier sur 2 pages, en fonction des risques et mentionnent le dimensionnement minimal attendu.

Si plusieurs sites sont prévus simultanément sur la manifestation, le nombre de professionnels et de non professionnels doit être adapté.

Concernant les spectateurs (nommés participants passifs) le BUSAMA définit pour chaque palier le dimensionnement minimal attendu (cf. [Guide des critères de risque et analyse des paliers](#)).

Ce document a été réalisé en étroite collaboration avec le comité de GymVaud (Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique) en juin 2025.

Le BUSAMA peut redimensionner un dispositif médico-sanitaire qui était insuffisant lors de précédentes éditions.

Palier	Discipline/activité	Dispositif médico-sanitaire à prévoir :
Palier 0	<ul style="list-style-type: none">- Soirée annuelle de gymnastique des sociétés	<p>Le palier 0 <u>ne requiert pas de DMS</u> particulier pour gymnastes ou les compétiteurs (nommés participants actifs).</p> <p>Il est toutefois recommandé de mettre à disposition un dispositif de secouristes (non professionnel de la santé) et de revoir le dispositif si d'autres activités sont prévues.</p>
Palier 1	<ul style="list-style-type: none">- Gymnastique Rythmique- Gym-Danse (tests)- Agrès individuel catégories 1 à 4- 30 + / 55 +- Athlétisme (hors meeting)- Journées enfantines et poly sportives	<p>Le palier 1 <u>ne requiert pas obligatoirement de DMS</u> pour les gymnastes ou les compétiteurs (nommés participants actifs).</p> <p>Cependant, il est toutefois recommandé de mettre à disposition un dispositif de secouristes (non professionnel de la santé) et de revoir le dispositif si d'autres activités sont prévues.</p>

Palier 2	<ul style="list-style-type: none">- Agrès individuel dès la catégorie 5- Athlétisme meeting- Agrès de société- Spectacle/démonstration de gymnastique (gala)- Gymnastique artistique féminine et masculine- Trampoline	<p>Le palier 2 requiert la présence d'au <u>minimum un professionnel de la santé du domaine des soins d'urgence, autorisés et de secouristes (non professionnel de la santé) en binôme</u> de niveau minimum 2 selon IAS.</p> <p>Le dimensionnement du personnel doit être adapté selon l'analyse des risques, le périmètre de la manifestation ainsi que les conditions d'accès aux postes de secours.</p>
-----------------	---	---

Selon l'emplacement géographique de la manifestation, nous demandons de renforcer le dispositif médico-sanitaire